

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00549 Numéro SIREN : 438 816 431 Nom ou dénomination : A.C.S. - ASSISTANCE COMMUNICATION SECRETARIAT

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2024 sous le numéro de dépôt 1212

①

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2022

cerfa

N° 15949 * 04

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)



le 26/12/2023
Régis

Désignation de l'entreprise		A. C. S.		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		53, Square Normandie Niemen		77350 LE MEE SUR SEINE		
SIRET		4 3 8 8 1 6 4 3 1 0 0 0 2 9				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		
				31 12 2021		
				Brut 1		
				Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 314	AG	3 314
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP	35 507	AQ	34 697
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	7 710	AU	7 710
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
Prêts		BF		BG		
Autres immobilisations financières *		BH	3 120	BI	3 120	
TOTAL (II)		BJ	49 652	BK	45 721	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	247	BW	247
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	137 728	BY	7 390
		Autres créances (3)	BZ	13 245	CA	13 245
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	509	CE	509
COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités	CF	439	CG	439	
	Charges constatées d'avances (3) *	CH	403	CI	403	
	TOTAL (III)	CJ	152 571	CK	7 390	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	202 223	1A	53 111	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	3 120	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : A. C. S.

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		
		Frais de développement		
		Concessions, brevets et droits similaires		
		Fonds commercial		
		Autres immobilisations incorporelles		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		
		Constructions	810	908
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		
		Autres immobilisations corporelles		
		Immobilisations en cours		
		Avances et acomptes		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		
		Autres participations		
		Créances rattachées à des participations		
		Autres titres immobilisés		
		Prêts		
		Autres immobilisations financières	3 120	3 120
	TOTAL (II)			3 930
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements		
		En cours de production de biens		
		En cours de production de services		
		Produits intermédiaires et finis		
		Marchandises		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	247	247
		Clients et comptes rattachés	130 338	132 522
		Autres créances	13 245	13 271
		Capital souscrit et appelé, non versé		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement	509	503
Disponibilités		439	267	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance		403	808
	TOTAL (III)		145 181	147 619
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Écarts de conversion actif (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		149 111	151 647

CERTIFIÉ CONFORME
ORIGINAL

Le 20/12/2022
C. S.

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. C. S.		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 8 000)	DA	8 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	DB			
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	800		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(357 092)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(10 243)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	(358 535)		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 045		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV	221 959		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	215 848		
	Dettes fiscales et sociales	DY	68 794		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	507 647			
Écart de conversion passif *	TOTAL (V)	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	149 111			
REVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) dont - Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
	- Écart de réévaluation libre	1D			
	- Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	507 647		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 038			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : A. C. S.

		Exercice N	Exercice N -1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
	Écarts de réévaluation (2)		
	Réserve légale (3)	800	800
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3)		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(357 092)	(343 916)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(10 243)	(13 176)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	(358 535)	(348 292)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	1 045	2 541
	Emprunts et dettes financières divers	221 959	235 572
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	215 848	195 947
	Dettes fiscales et sociales	68 794	65 880
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		
	TOTAL (IV)	507 647	499 940
	Écarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	149 111	151 647
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	507 647	499 940
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1 038	2 541

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFP N° 2054-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Cadre A		IMMOBILISATIONS		Augmentations		
Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Consécutives à une réévaluation cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	3 314	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KI	
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)	KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM		KN	KO
	Installations gales, agencements, aménagements des constructions	dont composants M2	KP	35 507	KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	dont composants M3	KS		KT	KU
	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW	KX	
	Matériel de transport *	KY		KZ	LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	7 710	LC	LD	
	Emballages récupérables et divers *	LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ	
Avances et acomptes	LK		LL	LM		
TOTAL III		LN	43 218	LO	LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T	
	Autres participations	8U		8V	8W	
	Autres titres immobilisés	1P		1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	3 120	1U	1V	
	TOTAL IV	LQ	3 120	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	49 652	ØH	ØJ	
Cadre B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		
Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	
	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS	MG	MH		
	Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT	MJ	MK		
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU	MM	MN	
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	
		Emballages récupérables et divers*	IX	MV	MW	
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA		
Avances et acomptes	NC	ND	NE			
TOTAL III		IY	NG	NH		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7		
	Autres participations	IO	ØX	ØY		
	Autres titres immobilisés	1I	2B	2C		
	Prêts et autres immobilisations financières	IZ	2E	2F		
	TOTAL IV	I3	NJ	NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD


**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		SARL A. C. S.					Néant ☐ *	
Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 1						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽³⁾		
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾			
			Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾				
	①	②	③	④	⑤	⑥		
1	Concessions, brevets et droits similaires							
2	Fonds commercial							
3	Terrains							
4	Constructions							
5	Installations techniques mat. et out. industriels							
6	Autres immobilisations corporelles							
7	Immobilisations en cours							
8	Participations							
9	Autres titres immobilisés							
10	TOTAUX							

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE		
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE		

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. C. S.				Néant ☐ *			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RG		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	3 314	PF		PG		PH	3 314
TOTAL I		RK	3 314	RM		RN		RO	3 314
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions		PV	34 599	PW	98	PX		PY	34 697
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 710	QM		QN		QO	7 710
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	42 309	QV	98	QW		QX	42 407
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	45 623	ØP		ØQ		ØR	45 721
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immob. corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO	
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		A. C. S.		Néant ☐ *			
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participations	9U	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	7 390	6U	6V	6W	7 390
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	7 390	TY	TZ	UA	7 390
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7 390	UB	UC	UD	7 390
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF			
	- financières		UG	UH			
	- exceptionnelles		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. C. S.				Néant ☐					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	3 120	UV	3 120	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	8 844		8 844						
	Autres créances clients	UX	128 884		128 884						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*	(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1								
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	770		770						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 516		8 516					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	972		972					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 987		2 987						
	Charges constatées d'avance	VS	403		403						
TOTAUX		VT	154 497	VU	154 497	VV					
RENVIS	(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1 045		1 045						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 590		1 590						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	215 848		215 848						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	30 632		30 632						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	3 030		3 030						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	35 132		35 132						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	220 369		220 369						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	507 647	VZ	507 647						
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	310								
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK									
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Le 26/12/2023

[Signature]

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFP N° 2058-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. C. S.		Néant ☐		Exercice N clos le		3 1 1 2 2 1	
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA	
Charges non admises en réduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA		{ Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 series D du CGI)		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états et tentatives non coopératives non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	
	Amendes et pénalités			WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)							IT	
	Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
	Régimes particuliers / impositions différées								
Moins-values nettes à long terme			{		- Imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)		ZD		
			{		- Imposées au taux de 0 %		ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{		- Plus-values nettes à court terme		WN		
			{		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*			Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)		SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée)		
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		
							MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
					TOTAL I		WR		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS 10 243	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)							WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{		- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV	
				{		- Imposées au taux de 0 %		WH	
				{		- Imposées au taux de 19 %		WP	
				{		- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW	
				{		- Imputées sur les déficits antérieurs		XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							IG	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts			{		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduction des produits nets de participation		2A	
				{				XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art. 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 series A)	L5		
				S.I.I.C. (art. 206C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 hendecies)	PA		
				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 modécies)	IF	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	{	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies F)	YH			
			dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC			
			dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD			
dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI				
dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			YL						
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II				XH 10 243	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			{		Bénéfice (I moins II)		X0		
			{		Déficit (II moins I)		XJ		
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL		
RÉSULTAT FISCAL			BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO 10 243		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD


**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A. C. S.		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	214 711
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	214 711
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	10 243
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	224 953
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis al. 1° du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis al. 2 du CGI *				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *					
				8X	8Y
				8Z	9A
				9B	9C
Provisions pour dépréciation *					
				9D	9E
				9F	9G
				9H	9J
Charges à payer					
				9K	9L
				9M	9N
				9P	9R
				9S	9T
				YN	YO
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)				↓	
à reporter au tableau n° 2058-A-SD				↓	
				ligne WI	
				ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			
				Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		A. C. S.										Néant ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(343 916)		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(13 176)			- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Dividendes	ZE							
	TOTAL I	ØF	(357 092)			Autres répartitions	ZF							
						Report à nouveau	ZG							
(N.B : le total I doit être égal au total II) TOTAL II												ZH		
RENSEIGNEMENTS DIVERS														
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7			YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS							
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	700						
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8			XQ	21 819						
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	141						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage						YV							
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES			ST	16 641						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							ZJ	39 300					
	- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE						YW							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS			9Z	705						
	Total du poste correspondant à la ligne X du tableau n° 2052-SD							YX	705					
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY							
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *						ØB							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%						
	- Numéro de centre agréé *	XP						- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH			n° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : A. C. S.

		Exercice N	Exercice N -1
RENSEIGNEMENTS DIVERS			
DIVERS T.V.A. ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		
	- Engagements de crédit-bail immobilier		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		
DÉTAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	700 700
		- Locations, charges locatives et de copropriété	21 819 21 309
		- Personnel extérieur à l'entreprise	
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	141 847
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	
		- Autres comptes	16 641 16 730
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	39 300 39 586
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE	
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés	705 570
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	705 570
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		
DIVERS	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société		

Le 20/10/2022
C. S.

A. C. S.

Assistance Communication Secrétariat

Boîte Postale 40

53, Square Normandie Niemen

77350 LE MEE-SUR-SEINE

Tél. : 01.64.10.45.70

Fax : 01.64.10.08.77

Courriel : acs.77@orange.fr



Le 26/12/2023

**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU SAMEDI 23 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
le Samedi 23 Décembre à 14 heures,

Les associés de la société A. C. S. - Assistance Communication Secrétariat, Société A Responsabilité Limitée au capital de 8 000 Euros divisé en 80 parts de 100 Euros chacune, se sont réunis en assemblée générale annuelle ordinaire, à FRENOUVILLE - 14630, au 22 Rue du 08 Mai 1945, sur convocation faite par la gérante.

La séance est ouverte sous la présidence de Marie-Anne CHAPON après avoir constaté que la totalité du capital est présent et que le quorum pour délibérer est atteint.

Sont présents :

Marie-Anne	CHAPON	70 parts
Michel	CHAPON	5 parts
Chantal	CHAPON	5 parts

Soit au total	80 parts
---------------	----------

sur un total de 80 parts représentant le capital social.

En conséquence, les associés présents possédant plus de la moitié des parts composant le capital social, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- . Les statuts de la société,
- . Copies des lettres de convocation remises aux membres de l'assemblée,
- . La feuille de présence,
- . Rapport de gestion de la gérance,
- . Le texte des résolutions proposées à l'assemblée,
- . Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- . Le bilan, le compte de résultat, la balance et l'annexe de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2021.

NAC

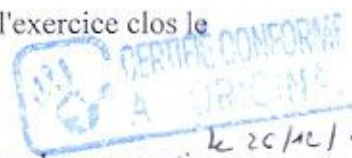
MC CC

La présidente déclare que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée sont bien respectées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1°) - Lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- 2°) - Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- 3°) - Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;
- 4°) - Lecture du rapport spécial établi par la gérance sur les conventions réglementées visées à l'article L. 223-19 du code de commerce et approbation de ces conventions ;
- 5°) - Quitus à la gérance.


L 20/12/2023


Puis, elle donne lecture du rapport de gestion de la gérance.

Enfin, la présidente déclare la discussion ouverte et demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des questions à poser ou s'ils souhaitent des précisions complémentaires sur tel ou tel point qui viennent d'être traités.

Les personnes interrogées s'étant déclarées suffisamment informées par le rapport à l'assemblée et après divers échanges de vues, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

Première résolution : Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve les comptes tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

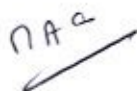
Deuxième résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2021

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître une perte comptable de 10 242.74 Euros décide d'affecter ce résultat au compte suivant

. Report à nouveau pour - 10 242.74 Euros.

En application des dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, il est rappelé que notre société n'a jamais procédé à distribution de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.







Troisième résolution : Conditions d'exécution des conventions conclues entre la gérante et la société

L'assemblée générale, approuve les conditions d'exécution des conventions conclues entre Marie-Anne CHAPON, Gérante, et la société, au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par deux associés votants,

Marie-Anne CHAPON s'est abstenue pour l'approbation de cette résolution et ses parts n'ont pas été prises en compte pour le calcul de la majorité.



Le 20/11/2023

Quatrième résolution : Quitus à la Gérante

La collectivité des associés donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Michel CHAPON

Chantal CHAPON

Marie-Anne CHAPON

A. C. S.

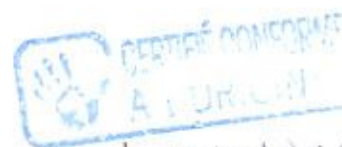
Assistance Communication Secrétariat

Boîte Postale 40
53, Square Normandie Niemen
77350 LE MEE-SUR-SEINE

Tél. : 01.64.10.45.70

Fax : 01.64.10.08.77

E. Mail : acs.77@orange.fr



L 25/12/2023
[Signature]

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 23 DÉCEMBRE 2023**

Première résolution : Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2021, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

Deuxième résolution : Affectation du résultat de l'exercice 2021

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître une perte comptable de 10 242.74 Euros décide d'affecter ce résultat au compte suivant

. Report à nouveau pour - 10 242.74 Euros.

Troisième résolution : Conditions d'exécution des conventions conclues entre la gérante et la société

L'assemblée générale, approuve les conditions d'exécution des conventions conclues entre Marie-Anne CHAPON, Gérante, et la société, au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Quatrième résolution : Quitus à la Gérante

La collectivité des associés donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.